CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM922 **Valable du 12/06/2023 au 11/06/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 16/08/1999
Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Dénomination sociale : ANGELOT BERCHE

RUE DES VERGERS
25480 ECOLE-VALENTIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON 1999B00358

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 423 951 128 00028
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 4303994-001-

Assurance Responsabilité travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011320893404

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA ASSURANCES IARD 0000011320893404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 81 40 10 11 **Fax :**
Portable : 06 77 10 27 12
Responsabilité légale : BERCHE JULIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)
BERCHE JULIEN GÉRANT

Responsable Technique : BERCHE JULIEN

Site internet : http://www.angelot-berche.fr/
E-mail : contact@angelot-berche.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	18	EFF2C	2 250 000	CA5
Dans l'activité	7	EFF2	51 262	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 1 - Date màj du D.U. : 17/04/2025	12/06/2023	11/06/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 28/04/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025